

**Entre deux cultures, habiter la ville et la maison. Chap.
I. - Émigrer, reformer une famille**

Daniel Pinson

► **To cite this version:**

Daniel Pinson. Entre deux cultures, habiter la ville et la maison. Chap. I. - Émigrer, reformer une famille. Rabbia Bekkar, Nadir Boumaza, Daniel Pinson. Familles maghrébines en France, l'épreuve de la ville, Presses Universitaires de France (PUF), 1999, Le Sociologue, 2 13 050331 4. halshs-02566855

HAL Id: halshs-02566855

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02566855>

Submitted on 7 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Entre deux cultures, habiter la ville et la maison (par Daniel Pinson)

Première Partie de **FAMILLES MAGHREBINES EN FRANCE, L'ÉPREUVE DE LA VILLE**¹
(Ed. Rabia Bekkar, Nadir Boumaza, Daniel Pinson), Paris : Presses Universitaires de France, 1999.

CHAPITRE I. — *Émigrer, reformer une famille*

Avant l'émigration, l'exode rural

De grandes familles en décroissance

¹ Ouvrage est issu d'une recherche menée pour le Plan construction et architecture (ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement) coordonnée par Rabia Bekkar. Daniel Pinson en était l'initiateur et le responsable scientifique.

CHAPITRE I

Émigrer, reformer une famille

Nous nous attacherons ici à comprendre le processus d'émigration, dans ses différentes étapes, depuis l'exode rural dans le pays d'origine jusqu'à la reconstitution de la famille dans le pays d'émigration. Nous verrons également comment le modèle familial de départ est profondément travaillé par ce processus.

On constate ainsi que la plupart des émigrés enquêtés à Nantes sont issus des campagnes, qu'elles soient du sud ou du nord du Maroc, de l'ouest ou du centre de l'Algérie. On ne trouve en fait d'émigrés déjà fortement acculturés au mode de vie urbain que parmi les générations plus jeunes, enfants des ruraux venus en milieu urbain. Lorsqu'il a lieu, le départ des ruraux pour la France n'intervient souvent, pour sa part, qu'après un certain temps d'expérience urbaine, celle qui conduit de la préadolescence à l'adolescence, ou à l'âge adulte. On est de toute façon frappé par la précocité de l'émigration dans le cycle de vie.

C'est plus ou moins longtemps après que la famille rejoint le mari exilé ou que le célibataire trouve femme au cours d'un séjour estival et emmène sa nouvelle épouse à la faveur de la politique de « regroupement » développée en France à partir de 1975. Mais, nous le verrons, ce n'est pas tant à un regroupement que l'on a à faire dans ce nouveau contexte qu'à la progressive remise en cause de l'ancien modèle familial.

AVANT L'ÉMIGRATION, L'EXODE RURAL

Les entretiens attestent donc, dans leur majorité, de l'origine rurale des émigrés les plus anciens, ceux qui ont désormais atteint l'âge de la retraite ou sont sur le point de l'atteindre. A cet égard, leurs propres enfants les perçoivent comme des « campagnards ».

Pour un certain nombre, non négligeable, de Marocains l'exode rural s'accomplit autour de la douzième année, dans l'immédiat après-guerre. On accompagne un père ou l'on rejoint un oncle, vers la grande ville, qui se confond souvent avec Casablanca. Le phénomène est particulièrement frappant pour les émigrés du Grand Sud, originaires des régions de Marrakech ou de Ouarzazate, qui constituent une partie appréciable des émigrés contactés par le réseau utilisé pour notre enquête.

Entre l'apparence vestimentaire impeccable de l'émigré de retour dans son village et la réalité de la ville, il y a tout un monde que le jeune émigré n'imaginait pas. Le passage à l'acte d'émigration, pourtant découragé par l'entourage, révèle bientôt la séduction trompeuse du mode de vie urbain. Mais il est en même temps un défi : on ne peut plus faire machine arrière :

« Alors..., j'ai été à Casa, et j'ai vu que les gens que j'étais jaloux d'eux, ils sont dans la misère. Alors j'ai regretté quand même !... Mais c'était trop tard ! Si je regrettais, tout le monde aurait rigolé sur moi : "Voilà, il a fait l'émigration..., voilà !" » (M. Benhaddou.)

Le ou les quelques parents, comme ceux qui viennent du même village, apportent le soutien indispensable à l'arrivée dans ce nouveau milieu. On loge chez eux, on bénéficie de leurs conseils. En réalité, on reste encore très marginal dans la ville, le logement offert par les proches n'est la plupart du temps qu'une des baraques d'un de ces bidonvilles qui cernent les nouvelles villes industrielles et portuaires, qu'il s'agisse de Casablanca ou de Kénitra.

Un temps d'accommodation à la vie urbaine permet de se familiariser avec ce monde entièrement nouveau. Il donne en même temps le ton de l'Occident, en une époque où le colonialisme est encore présent. Certains vont rester ainsi une dizaine d'années dans la grande ville avant d'entreprendre un exode encore plus radical, à un âge où l'audace reste entière, mais qui bénéficie déjà d'une certaine expérience acquise dans l'épreuve du vécu urbain. Plusieurs sujets interrogés présentent ce parcours : le départ du village autour de la douzième année, le grand saut vers le continent européen au-delà de la vingtième année.

Pourtant la situation familiale a déjà changé : lorsque le mariage n'a pas été contracté avant le départ pour la grande ville, il s'effectue lors d'un retour au village et avant que ne survienne le départ en France. L'émigration interne apparaît dictée par une nécessité imposée par la pauvreté du village, elle est souvent relativement bien préparée, même si elle réserve des surprises. Elle justifie ensuite la fondation familiale, que les ascendants subordonnent à une sortie de la misère, rendue possible par le travail urbain :

« J'ai commencé à construire ma vie à Casablanca. J'étais un garçon sérieux, j'te dis la vérité, j'ai récolté un peu d'argent, j'ai fait un peu d'économies, alors jusqu'à l'âge... de 19 ans, je me suis marié... Je me suis marié au village... et puis j'ai emmené ma femme avec moi... C'était comme ça, de mon village natal à Casablanca, que j'ai commencé ma vie » (M. Benhaddou).

Pour d'autres émigrés, l'immigration, désormais plus contrôlée, s'effectue plus tard : plutôt d'origine urbaine, leur acculturation à la vie des grandes cités marocaines est cependant récente, puisqu'ils sont généralement les descendants des migrants de l'intérieur qui ont stoppé leur voyage aux rivages de l'Atlantique ou de la Méditerranée (M. Mostapha, M. Tahri).

Le grand saut de l'émigration vers l'Europe

Pour la plupart, l'accès à une meilleure situation économique est la motivation d'une aventure en Europe. La jeunesse de ces émigrés n'est pas sans faire vibrer le rêve d'un Occident qui s'apparente d'abord aux vêtements des pionniers du village. Ces derniers viennent y mettre en ostentation leur nouvelle apparence, mais l'expérience révélera bientôt la misère urbaine aussi insupportable qui frappe ces ruraux fraîchement urbanisés.

Bien qu'obtenu dans une grande ville du Maroc, le travail qui leur est octroyé, par sa précarité et son faible rapport, ne satisfait pas les garanties que demandent les beaux-pères pour céder leur fille en mariage, et l'émigration en Europe devient alors le moyen d'obtenir la reconnaissance économique et sociale susceptible d'avoir raison des réticences du père :

« Il a rencontré ma mère avant de venir en France... Et quand il a demandé ma mère en mariage à mon grand-père, il lui a dit : "Écoute, il faut que tu travailles, tatata..." , mon père, il est venu ici en France... trois ans après, il est revenu au Maroc, il a épousé ma mère, il l'a ramenée !» (F. Kassab.)

Avant ou après le mariage, la nécessité économique qui pousse au départ va devenir une exigence récurrente : d'abord envisagée pour la famille restreinte, elle va progressivement concerner la famille élargie, d'autant que, les années passant, l'initiateur de l'émigration en vient à assurer l'autorité sur les affaires familiales, en particulier lorsqu'il y aura eu décès de l'ascendant le plus âgé.

Bien qu'elle ne donne pas lieu à de fréquentes évocations par les sujets qui la mettent à exécution, on note l'épreuve difficile que représente le départ vers la France, pour le mari qui laisse une famille tout juste fondée ou le père qui confie à des parents un enfant qu'il n'a pas les moyens d'élever.

En réalité la motivation personnelle est rarement suffisante : l'exemple de ceux qui vont en « Eldorado » et peut-être plus encore l'incitation à émigrer que suscite l'ancien pays colonial pour pallier un déficit de main-d'œuvre, dans cette période de forte croissance économique des années 50-60, constituent autant d'aiguillons pour tenter une aventure qui au départ n'est jamais considérée comme définitive, à la différence d'autres émigrations passées ou actuelles.

La notion de contrat de travail, que rappellent en permanence les émigrés marocains, et même leurs enfants, indique les limites temporelles dans lesquelles s'inscrit initialement le départ pour la France. Ce rappel constant du contrat, de la part des locuteurs, parents ou enfants, constitue par ailleurs l'affirmation d'une présence entièrement légitime dans le pays d'accueil, trop souvent oubliée par ceux qui spéculent sur la présence illicite des immigrés. C'est la politique elle-même qui a par la suite changé, à l'initiative des autorités françaises, pour limiter les entrées et en même temps stabiliser une main-d'œuvre affectée aux emplois les plus dépréciés et lui offrir des conditions de vie ne l'isolant pas du reste du corps social.

En fait, selon le pays d'émigration, d'autres raisons peuvent expliquer le départ, au-delà de l'attrait économique pour le sujet ou pour le pays d'appel. Du côté de l'Algérie, la guerre engendre le rapatriement des harkis (M. Blidi), dès la proclamation de l'indépendance, mais aussi, antérieurement, des formes de déplacement des populations jeunes vers la France, pour les soustraire à l'influence du FLN (M. Mostapha).

Du regroupement de fait aux mesures de regroupement

La politique française du regroupement a été officiellement adoptée au milieu des années 70. On se rend compte, à la lumière des entretiens, mais cependant avec les nuances qu'exigent les défaillances de la mémoire du locuteur, que la venue des épouses et des enfants de l'immigré, si elle ne coïncide pas avec l'arrivée de l'homme, la suit parfois de quelques années, et ce sans qu'elle soit directement provoquée par la politique de regroupement².

Parmi les enquêtes, on distingue nettement les « célibataires » prolongés, tant marocains qu'algériens, d'un grand nombre de migrants qui ne restent pas coupés de leur famille plus de cinq ans. Au-delà des objectifs sociaux déclarés concernant les

² P. Weil (1991), *La France et ses étrangers*, Paris, Calmann-Lévy, p. 144 sq.

mesures administratives de regroupement familial (sortir l'immigré de la concentration ethnique des bidonvilles, des foyers et des hôtels où se développent des troubles et des révoltes contre l'exploitation, et lui donner une vie « normale »>), il faut aussi prendre en compte le vécu affectif de l'émigré et l'effet que cette situation de solitude peut engendrer dans sa propre décision de faire venir le reste de sa famille. La séparation conjugale et parentale est en effet difficilement supportée, essentiellement par nécessité économique :

« J'ai rentré [en France] le 8 décembre 69, à Nantes... Au début, j'ai dit : "Tu vas rester pendant un an ou deux, pour... récolter un peu d'argent, pour faire un peu d'économies" et j'ai fait la navette pendant trois ans, aller-retour, aller-retour, mes enfants, ils sont laissés là-bas... et puis après trois ans, j'ai réfléchi, j'ai dit : "... Ça c'est pas une vie : soit rester au Maroc, soit emmener mes enfants". Alors j'ai fait une synthèse dans ma tête : emmener mes enfants, c'est mieux. Alors j'ai fait comme ça. J'ai emmené mes enfants le 8 juin 1973 » (M. Benhaddou).

Ainsi plus que le recours à une disposition réglementaire favorisée par les autorités françaises, la réunion de la famille est-elle ici considérée comme le résultat d'une initiative du chef de famille, une décision mûrement réfléchie ; elle exprime aussi les traits d'un début de changement culturel chez le sujet lui-même, qui en prend conscience :

« J'ai habitué en France, j'ai commencé un peu à perdre l'habitude là-bas... » (M. Benhaddou).

Au-delà de l'apport économique, se dessine également la perspective d'un ensemble d'avantages culturels, dans le domaine de la formation, dont sont susceptibles de bénéficier les enfants :

« A ce moment-là, j'ai dit : "Je suis en France depuis dix ans... " ; j'ai décidé : "Je veux pas retourner au Maroc tout de suite !" parce que mes enfants commencent à grandir, déjà... » (M. Benhaddou).

Différentes observations issues de l'enquête dans le logement lui-même montrent l'écart économique et culturel qui sépare les familles d'origine rurale directe (qui ont réalisé un regroupement familial plus tardif) et celles qui ont une expérience urbaine. On constate le dépouillement des appartements des premiers (M. Tazi, M. Berkani). Il peut s'expliquer autant par une accumulation moins importante de meubles, d'appareils et d'objets, liée, pour une part, au moindre temps de résidence et à la difficulté de mobiliser un capital tant économique que culturel pour « remplir » l'espace, mais aussi, pour une autre part, à une forte capitalisation des revenus pour soutenir la famille dans le village d'origine. Ce fait n'est pas à dissocier d'une emprise particulièrement forte de la structure patriarcale sur le sujet émigré.

La recomposition de la famille élargie au pays d'accueil

Paradoxalement la famille élargie est capable de se reconstituer au pays d'accueil. Sans être général, ce processus marque un certain nombre de familles enquêtées. Il illustre le poids de la parentèle dans la structure sociale maghrébine (surtout marocaine). Notons parmi les émigrés interrogés le nombre non négligeable de ceux qui ont suivi ou entraîné leurs frères et leurs ascendants dans l'aventure migratoire en Europe, reconstituant ainsi des réseaux de solidarité familiale fort cohérents dans le pays d'accueil. Si la venue des ascendants se révèle plus rare (MM. Kadri et Kassab), celle des collatéraux est particulièrement fréquente. Dans les deux familles originaires de

Taza, à chaque fois quatre ou cinq des membres de la famille d'origine se sont installés à Nantes, mais, appelés dans des emplois agricoles, certains sont restés établis en Provence, notamment à Marseille. A Nantes, un noyau très soudé s'est formé et, au temps de soutien sans réserve à la famille restée au village, s'est progressivement substituée une installation en France qui n'empêche aucunement à la structure familiale élargie de mettre en œuvre l'intensité du lien familial.

Finalement l'émigration en France est donc souvent le pas supplémentaire, décisif, d'une migration vers la ville qu'une expérience antérieure dans le pays d'origine n'a fait que préparer. A ce niveau, l'attente d'une vie meilleure, souvent déçue, suscite précisément le saut vers l'Occident. Les réseaux familiaux et locaux favorisent l'accueil, orientent vers des secteurs professionnels précis, agricoles ou urbains (souvent dans le bâtiment), et fondent les embryons d'une communauté célibataire masculine qui s'élargira plus tard avec la venue des femmes et des enfants, anticipant le regroupement favorisé par l'État, puis en profitant.

Ce regroupement familial marque la sortie des foyers ghettos³, l'accès au parc hlm, la recomposition des réseaux familiaux dans des espaces urbains moins confinés, bien que cependant assez précisément localisés dans l'espace nantais : les ensembles d'habitat dit « social ». Il s'y ordonne, de cité hlm en cité hlm, sous l'effet des relations familiales maintenues, des mobilités en périphérie. Elles semblent résulter de l'équilibre entre le fonctionnement persistant des fortes solidarités familiales ou communautaires et les attributions volontairement dispersées offertes aux immigrés par l'Office public hlm.

Grandes familles solidaires

La taille des familles interrogées illustre ce que disent par ailleurs les statistiques: les familles maghrébines de la première génération d'immigration sont de grandes familles. Le nombre d'enfants va de cinq à neuf, avec une moyenne qui est aux environs de sept. Nous ne reviendrons pas ici sur ce qui a déjà été dit de ce type familial, de la valeur donnée au nombre d'enfants comme signe de fécondité ou de virilité, comme moyen économique offert à la famille, des effets de la précocité du mariage chez les femmes, vérifiable chez plusieurs mères parmi celles des familles interrogées. Il est ainsi significatif que celle qui a le plus grand nombre d'enfants (famille Kassab : neuf enfants) est celle qui semble s'être mariée le plus tôt : 15 ans.

Cependant, en lien avec l'échelonnement des naissances (par exemple 31 ans pour l'aîné des huit enfants et 17 pour le benjamin (famille Djilali), ou encore 23 pour le premier et 8 pour le huitième et dernier (famille Berkani), si rapprochées soient ces naissances, le nombre des enfants présents quotidiennement dans le logement (et comptés dans le ménage qui fonde l'unité statistique de l'INSEE pour le recensement) est inférieur au nombre d'enfants nés dans la famille. Le vieillissement de ces familles, comme le tarissement de ce type de ménage dans l'immigration, en tout cas chez les Maghrébins, expliquent pour partie la réduction de taille des ménages.

Le modèle de la grande famille se retrouve encore parfois chez les descendants de cette première génération. Seul exemple significatif rencontré lors des entretiens, la fille d'un émigré algérien de 67 ans, venu en France en 1958, et père de 8 enfants : Zaïra, 28 ans, la plus âgée des sœurs. Mariée à un Algérien, ouvrier du bâtiment, lui-même

³ A. Sayad (1980), Le foyer des sans-familles, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 32-33, Paris, p. 89-104.

originaires de Bellevue, elle lui a donné six enfants. Les autres jeunes femmes issues de ces familles n'en sont pas à un stade de leur cycle de vie qui permette de totaliser un aussi grand nombre d'enfants, mais on note, en regard de leur mère, le recul de l'âge auquel elles se marient, et pour certaines, les plus jeunes, l'hostilité affirmée au modèle de la grande famille, et en même temps au modèle du mariage endogamique qui lui est lié.

Partant de son expérience personnelle, en cohabitation avec la famille de son oncle, Fatiha Kadri, 20 ans, d'origine marocaine, définit avec beaucoup de maturité le nombre d'enfants maximal qu'elle entend mettre au monde. Son argumentation met en cause tout d'abord les difficultés d'une attention maternelle soutenue avec un trop grand nombre d'enfants, mais aussi le contexte spatial qui ne permet pas, avec l'exiguïté du logement, de tenir ses enfants autour de soi, et, par voie de conséquence, oblige à s'en « débarrasser » en les mettant à la rue.

Mais, plus essentiel, on note, dans ses propos, l'importance donnée aux principes éducatifs qui fondent cette limite : l'éducation d'un enfant nécessite une disponibilité minimale qui est compromise par un trop grand nombre de naissances, elle implique également des capacités économiques, pour subvenir aux soins de l'enfant, qui doivent être appréciées et maîtrisées, autant de principes empruntés à une vision éducative propre aux sociétés modernes :

« Des enfants, c'est vrai, j'en ai discuté avec un ami, un très bon ami à moi, bon peut-être un ou deux, mais pas plus... "Un enfant, c'est bien !" dit ma grand-mère : déjà, ça veut dire que ça a changé ! Moi je vais te donner mon avis personnel... je trouve inimaginable d'avoir onze enfants et de ne pas pouvoir les éduquer ! Si j'en ai quatre, il faut que je puisse les éduquer... que je puisse les éduquer chacun leur tour !... Donc avec un écart d'âge assez important qui fait que je pourrais m'occuper aussi bien du premier, du deuxième, du troisième que du quatrième... Quand je dis premier, c'est parce que je veux être sûre que son éducation est bonne ! Il est possible aussi que j'en aie deux, mais ça veut dire aussi que du deuxième je peux m'en occuper, que jamais j'aie à envoyer un enfant dehors parce que je suis occupée, contrairement à ce que je vois... Si le premier je trouve que ça se passe bien, l'éducation, je n'ai pas trop de problèmes, il est possible que j'en aie deux, et puis, ça ne dépend pas que de moi, ça dépend aussi du conjoint ! »

DE GRANDES FAMILLES EN DECROISSANCE

La famille dont est issue cette jeune Marocaine reflète le processus de dissociation et de réduction des familles immigrées. Les deux frères, émigrés d'un même village du centre du Maroc, après un passage à Kénitra, ont regroupé leur famille dans le même appartement sous l'autorité de leur mère, avant de se séparer en deux appartements, et finalement se brouiller pour des raisons qui ne paraissent pas sans lien avec des modèles familiaux quelque peu divergents.

On note parfois la reproduction de la grande famille, en contradiction avec le modèle maghrébin dominant qui veut que la fille mariée aille dans la famille de son mari. Mais précisément, il semble que la situation migratoire autorise des déformations du modèle, sa réinterprétation. Ainsi la fille aînée de la famille citée précédemment vit-elle avec son mari dans l'appartement de ses parents :

« Il y a également [dans l'appartement] le mari de ma sœur, qui se sont mariés dans l'année et comme il est arrivé du Maroc, comme il vient tout juste de commencer à

travailler, ils ne peuvent pas avoir encore de logement, donc elle reste ici en ce moment avec mon beau-frère, et il y a ma nièce qui est née en avril, qu'on entend... » (F. Kadri).

La cohabitation de plusieurs familles nucléaires dans le même appartement apparaît cependant aujourd'hui un fait exceptionnel. Tout au plus rencontre-t-on des grand-mères et des collatéraux célibataires, en l'occurrence dans deux des ménages enquêtés. Ainsi un émigré marocain a-t-il accueilli chez lui la sœur de sa femme. Venue à 13 ans, elle a aujourd'hui 30 ans, travaille dans le commerce (employée), et continue cependant de vivre dans le foyer de sa sœur.

Quant à la grand-mère rencontrée dans une autre famille, elle a pu conserver, dans un premier temps, l'autorité que détient traditionnellement toute belle-mère au Maghreb. Elle reconduit ainsi, dans l'unité domestique déplacée en Europe, le pouvoir qu'elle avait au Maroc. Sa petite-fille se fait témoin du rôle longtemps influent de sa grand-mère paternelle, que l'âge, mais aussi sans doute le contact de la société occidentale, avec l'utilisation déroutante de certaines techniques, par exemple le chéquier nominal, ont progressivement érodé :

« Quand mon père a commencé à travailler, le facteur ramenait le salaire et c'est ma grand-mère qui prenait le salaire. C'est elle qui détenait tout financièrement, à peu près tout, et c'est elle qui dépensait, donc [son] poids était très important. En évoluant, lorsqu'il y a eu le compte en banque, elle n'y touchait plus : c'était au compte de mon père, donc c'était mon père qui a commencé à s'affirmer, qui s'est imposé, disons financièrement... » (F. Kadri).

Pour autant les solidarités ne sont pas rompues, loin de là. Elles s'appuient souvent sur des proximités spatiales, et sont entretenues par le fonctionnement persistant de la famille élargie. Plusieurs grand-mères ont ainsi participé au regroupement familial : des fils émigrés emmenant leur mère (M. Kadri), un émigré faisant venir les parents de sa femme et ses collatéraux (M. Kassab).

La plupart des familles conservent des rapports étroits, animés par la fréquence rapprochée des relations et des rencontres, et une certaine proximité des lieux de résidence. Ainsi la fille aînée d'une famille déjà citée (F. Djilali) habite à côté de ses parents, quelques rues plus loin. Les petits-enfants, d'abord gardés par la mère, viennent désormais spontanément chez leur grand-mère. Ici la relation n'est pas fondamentalement différente de ce qui peut être observé chez des familles populaires françaises.

Certaines familles conservent encore un mode de fonctionnement qui rappelle d'une manière suffisamment évidente la famille patriarcale. Ainsi le fils aîné d'une des familles interrogées assume désormais le rôle de chef de famille qui était autrefois du ressort de son père, décédé à la suite d'un accident fatal en France. Il seconde ainsi sa mère, qui maîtrise à peine le français, et développe une attention soutenue en ce qui concerne la situation de ses sœurs et de son tout jeune frère. Cette attitude est nettement marquée, bien qu'il ait lui-même fondé une famille et se soit installé dans un appartement distinct de celui de ses parents.

Ce logement est cependant situé dans le même immeuble, simplement séparé de celui de sa mère par une ou deux cages d'escalier. Propriétaire d'une Peugeot familiale, c'est lui qui emmène souvent l'ensemble de la famille pour l'approvisionnement dans la grande surface, rituellement accompli le samedi. Enfin, on doit noter que la sœur aînée de cette famille, mère d'un enfant et seule fille mariée, habite dans la même cage

d'escalier que sa mère, sans que, selon les affirmations du frère aîné, cette position ait fait l'objet d'une quelconque requête auprès des HLM.

Bien des familles présentent des conduites comparables. Une autre famille, plus jeune, habite, comme sa mère, Bellevue. La jeune femme, algérienne, dit « être tout le temps chez sa mère ». Et du côté de son mari, on constate des proximités aussi troublantes. On a le sentiment, d'une certaine manière, que, si ces familles en avaient la possibilité, elles opteraient de préférence pour des logements relativement rapprochés, situés dans la même cage d'escalier, voire contigus, si l'organisme HLM ne tempérerait cette attraction pour favoriser une certaine mixité de population à laquelle le mouvement HLM est attaché, et si, quelquefois, certains enfants eux-mêmes ne résistaient à la pression de leurs parents.

Chez les filles, on trouve précisément des tendances relativement opposées à celles des parents ou apparemment analysables comme telles. Certaines, rares, ont délibérément quitté le foyer parental, sans avoir le statut traditionnellement légitime pour y être autorisées, selon les normes de la famille maghrébine, c'est-à-dire mariées. Souvent l'accès à un certain niveau d'études et surtout à un emploi en constitue la condition. Mais, pour un cas, cette possibilité ne s'est véritablement conclue qu'à la suite du décès accidentel du père. La sœur de cette jeune femme, qui en porte témoignage, oppose son propre modèle, qui apparaît très axé sur le maintien de sa présence à l'intérieur de la grande famille :

« Elle (sa sœur) veut être indépendante... Ma mère était pas très chaude... elle a attendu, attendu, et puis malheureusement, mon père a eu son accident de voiture, elle a attendu un an et demi, et puis après elle est partie ! » (F. Kassab.)

Désormais cette sœur aînée habite dans le centre-ville et occupe un emploi de secrétaire comptable dans une société de gros. Une telle indépendance, sa jeune sœur y renonce, au nom d'une aide tant morale que matérielle en faveur de sa mère. Furtivement, à travers l'évocation de « l'homme de sa vie », elle dit en même temps, presque explicitement, son respect relatif du modèle de départ légitime hors du foyer parental porté par sa mère, celui qui s'effectue avec le manage :

« Moi, j'ai pas envie de partir de chez moi. Si je pars, c'est que j'aurai trouvé l'homme de ma vie (*rires*). Mais je cherche pas, j'ai pas envie de partir... En plus je sais que ma mère est toute seule, ça me ferait chier de la laisser, quoi ! »

A côté de cette adhésion apparente aux conditions du départ de la fille dans la famille maghrébine et de l'impératif moral que se fixe cette jeune personne vis-à-vis de sa mère, désormais seule pour affronter la charge d'une famille nombreuse (dix enfants encore à charge), le choix d'une présence maintenue au sein de la famille se justifie par la préférence dévolue à une ambiance familiale, une chaleur, marquée par les effets du nombre :

« J'ai l'habitude d'avoir beaucoup de monde autour de moi, d'avoir du bruit.. Quand je vais chez ma sœur, c'est calme et tout, j'm'emmerde ! Et puis je dis : "Bon, je vais rentrer à la maison !" »

En fait cet attachement déclaré à la mère et plus largement à la famille se retrouve dans les propos d'autres jeunes filles, mais nous verrons que plusieurs ont rompu avec cette conception.

L'autorité du père, l'attention de la mère

L'ombre du père est largement présente. Elle est parfois l'image d'un père qui dialogue : « Moi, j'ai eu une éducation française... Mon père et ma mère m'ont élevée, enfin, un peu arabe, mais plus français... Mon père nous a dit : "Moi, je vous ai emmenées en France, pour faire vos études en France, pour avoir une situation. Si je voulais que vous soyez femmes à la maison et tout, comme les autres Arabes, alors on vivrait là-bas au Maroc, pourquoi on s'entêterait à venir ici !" » (F. Kassab.)

Ce souvenir des paroles d'un père disparu accidentellement, idées généreuses et ouvertes sur la liberté de la femme, correspond en même temps à une image douloureuse qu'on ne peut ternir, dès le moment où l'on s'adresse à un étranger dans le lieu même que ce père a construit à la sueur de son travail. Cette jeune fille, qui partage la peine de sa mère, peut à la fois accepter le modèle familial de ses parents, le positiver, et vivre de manière contraignante, dans la société française, l'application pratique de ce modèle, qu'elle paraît respecter en restant à la maison, pour seconder sa mère. La figure de ce père défunt, sans doute exceptionnelle, mais vraisemblablement sublimée dans la représentation que s'en fait sa fille, traduit en même temps les signes d'une acculturation aux valeurs d'égalité des sexes, chez certains émigrés.

Cependant d'autres jeunes filles nous dévoilent une image bien plus classique de l'homme maghrébin :

« Mon père a un statut autoritaire ; c'est l'homme de la maison, c'est le chef de la famille, donc il faut l'écouter. Avec ma mère, il est toujours possible de discuter, même si elle est d'un avis différent, même si elle n'accepte pas, il est toujours possible de s'affirmer différemment. Par exemple les études : si ça avait tenu à mon père, il aurait préféré que je fasse autre chose, comme infirmière, médecin, ça, c'est ce que papa aurait voulu ! Alors que ma mère, plus j'ai grandi, elle m'a dit : "Mais tu cherches quelque chose que tu aimes !" » (F. Kadri.)

Bien des mères restent désavantagées par le maintien du repli qui leur est imposé (ou qu'elles s'imposent à force d'avoir intériorisé cette norme de la famille maghrébine), mais aussi par le retard qu'elles accusent et qu'elles n'ont pas toujours rattrapé (et qui se trouve renforcé par la conduite de repli mentionné auparavant), depuis leur arrivée en France : celui de la langue qu'elles maîtrisent rarement, comme celui de l'écriture, autant de médiations nécessaires avec la société moderne européenne pour lesquelles les enfants sont d'une grande aide. Sans doute la proximité avec les enfants, à la différence des pères, est-elle, de ce point de vue, un énorme avantage du côté de ces femmes.

A vrai dire nous les avons rarement rencontrées dans les enquêtes. Elles œuvraient dans l'ombre de la cuisine et laissaient à leurs maris, fils et filles le soin de parler de la maison. Seules font précisément exception celles, et en général ce sont les plus urbaines (Mme Ouazzani et Mme Tahri), qui n'ont pas souffert du retard noté plus haut, pour revendiquer d'une certaine manière un statut qui se rapproche de la femme française.

De l'homogamie à l'hétérogamie, de l'endogamie à l'exogamie

Les émigrés sont porteurs du modèle maghrébin tendant au choix de l'épouse dans la même tribu. Plusieurs en apportent spontanément le témoignage. Ainsi une jeune femme de 24 ans (F. Mostapha), originaire d'Algérie (quittée à l'âge de deux ans), nous précise très naturellement que le père de son mari est le cousin de son propre

grand-père. Une autre, d'origine marocaine (F. Kadri), nous donne une information qui va dans le même sens. Elle illustre en même temps, par l'approximation avec laquelle elle est formulée, les difficultés de compréhension qu'ont ces jeunes des liens familiaux et du sens qui les structure : « Elle [sa grand-mère maternelle] n'est pas de la même tribu, c'était un peu plus loin. Ils se connaissaient.

C'est éloigné, mais de la même famille... » (F. Kadri). Un émigré, en ce qui le concerne, l'affirme lui-même à propos de sa femme : « On est de la même famille. C'est son père qui m'a élevé... » (M. Benhaddou).

Dans l'ensemble, on note que beaucoup d'unions contractées par les fils et les filles de ces émigrés de la première génération se réalisent avec des conjoints de même nationalité, tout du moins de même origine culturelle, en l'occurrence maghrébine.

Ce constat n'est que la vérification de la tendance homogamique qui concerne la plupart des sociétés, la française en particulier, et qui pourrait apporter une nouvelle preuve à cette tendance à partir d'un double critère, à la fois économique et culturel, s'agissant de familles émigrées, vivant dans des cités fort comparables et développant de manière privilégiée des relations de type communautaire. Nous reviendrons ultérieurement sur cet aspect. Mais cette tendance homogamique se trouve ici surdéterminée par la règle d'endogamie qui préside au fonctionnement de la famille maghrébine.

On observe de plus que la règle fonctionne principalement pour les femmes, qui, selon le principe mis en évidence par Germaine Tillon⁴, ne doivent pas, à l'occasion du mariage, partir de la tribu en épousant un homme d'une autre famille, au risque de dilapider une part des richesses du clan. On notera d'ailleurs que, à une exception près, toutes les filles mariées appartenant aux familles rencontrées le sont avec des conjoints de même nationalité. Sans doute pourrait-on invoquer un simple effet d'homogamie, réalisé sur une base tant économique et sociale que culturelle : les types d'échanges, festifs et autres, les références culturelles partagées pourraient être autant de raisons conduisant les jeunes gens à s'unir sans qu'aucune pression extérieure ne trouble la liberté de leur choix. Mais ce serait oublier la pratique contraire des jeunes hommes : beaucoup de garçons sont, en effet, à l'inverse, unis avec des Françaises. Certains cas traduisent, certes, une intégration plus importante, comme les deux fils d'un harki, installé depuis très longtemps en France (M. Blidi).

Mais les jeunes Maghrébines nous rappellent elles-mêmes, de leur côté, les pressions qu'elles subissent de la part de leurs parents, qu'il s'agisse des pères ou des mères, ces dernières se faisant l'interprète et le garant de l'autorité des premiers :

« La liberté de choix est très difficile... Mon père m'a déjà dit : "Ce fils, cet enfant, le fils de un tel, toujours le fils de un tel, qui s'intéresse à toi et qui voudrait se marier..." Ce sera toujours un Marocain, peut-être un Algérien ou un Tunisien... Justement, j'étais en train de me poser la question, qu'est-ce qu'il dirait si c'était un métisse ? C'est vrai que des fois je me pose la question... Est-ce qu'il dirait oui, est-ce qu'il dirait non, je n'en sais rien !... » (F. Kadri).

La tension entre la volonté du père qui présente un certain nombre de bons « partis » selon ses critères, strictement alignés sur les principes du mariage endogamique, et l'ouverture de la fille à un choix sans rapport avec l'appartenance

⁴ G. Tillon (1968), *Le harem et les cousins*, Paris, Le Seuil.

ethnique est ici évidente. L'insistance du père n'est cependant pas imposition, et il reste à cette jeune Maghrébine encore des ressources pour jauger la capacité de résistance de son père. En posant la question du mariage avec un métisse, elle oblige son père à regarder en face la société multiculturelle qui s'instaure progressivement en Europe et qui prend un relief d'autant plus marqué dans les quartiers d'habitat social, comme Bellevue, à forte concentration de minorités ethniques diverses.

La prise de conscience de cette nouvelle réalité est bien éloignée des habitudes autarciques que développent les émigrés de la première génération. Si leurs aventures migratoires étaient ouvertes sur des réalités totalement étrangères à leur culture, on ne peut oublier que, par sa finalité dernière : le retour, cette ouverture n'était aussi que provisoire, et, avec les années, les *habitus* retrouvent une certaine pesanteur. Dans le prolongement de l'expérience qu'ont faite leurs parents vingt ans plus tôt, les jeunes issus de l'émigration, et tout particulièrement les filles, explorent de nouveaux espaces géographiques et relationnels, comme en témoignent encore ces propos :

« J'ai une amie, une Algérienne, elle veut se marier avec un black... mais c'est vraiment un black américain. Elle vit en Angleterre et tout, et c'est un black des États-Unis, il fait ses études en Angleterre. Puis ils sont sortis ensemble et tout... puis elle veut se marier avec lui... Elle me dit : "Ma mère elle acceptera jamais !" Je lui dis : "Pourquoi ? Si tu l'aimes et il t'aime, c'est le principal !", je lui fais. Elle fait : "Oui, mais non, c'est un Noir, elle en voudra pas !" Je lui dis : "C'est trop, ça, parce qu'il est noir, parce qu'il est de couleur, si tu le peins en blanc, elle voudra peut-être ?" C'est vrai, c'est nul ! » (F. Kassab.)

Cet exemple montre en même temps que le rapport amoureux, tel qu'il est envisagé par les jeunes Maghrébins, s'émancipe à l'égard des contraintes patriarcales. En fait, une seule jeune fille, parmi les familles que nous avons rencontrées, vit en concubinage ouvert avec un Français (A. Benhaddou). Lors de l'enquête qui réunissait le père, la mère et, avec d'autres enfants, cette fille de 23 ans, le père, qui jouait son rôle de chef de famille jusque dans le récit de l'émigration et la présentation de la vie familiale, s'est bien gardé d'évoquer la situation matrimoniale de cette cadette, redoublant par contre de détails sur la fille aînée, mariée à un Marocain et vivant à Bordeaux. Lorsque l'information fut donnée par la mère, après que la fille eut répondu qu'elle n'habitait plus chez ses parents, le père poussa un grand soupir, manifestant ainsi son mécontentement pour le dévoilement de ce « déshonneur » et son hostilité à cette relation. La mère lui infligeait en plus un double désaveu non seulement en se rendant complice d'un écart de sa fille, mais en rendant public un comportement proscrit.

Cet écart, expression ici affirmée et connue des parents, n'est sans doute que l'indice des nombreux écarts clandestins que mettent en œuvre, comme le montrait un cas précédent, les jeunes filles maghrébines issues de l'immigration et témoigne des profondes évolutions en cours⁵ dans la conception des relations matrimoniales de ces populations, au contact de la société française.

⁵ M. Tribalat (1995), *Faire France*, Paris, La Découverte, p. 59-60.

Ce chapitre fait partie de l'ouvrage :

FAMILLES MAGHREBINES EN FRANCE, L'EPREUVE DE LA VILLE

(Ed. Rabia Bekkar, Nadir Boumaza, Daniel Pinson)

Presses Universitaires de France, 1999

Collection « Le Sociologue » (Georges Balandier)

SOMMAIRE

Introduction

PREMIÈRE PARTIE

Nantes, entre deux cultures, habiter la ville et la maison

(par Daniel Pinson)

CHAPITRE I. — *Émigrer, reformer une famille*

Avant l'émigration, l'exode rural

De grandes familles en décroissance

CHAPITRE II. — *Dans le logement*

Occupations hybrides

Alimentation bigarrée

Corps en liberté

Chapitre III. — *En ville, en société*

Voisinages interethniques

Au-delà du quartier

Les fêtes, lieux de réunion communautaire

La fréquentation des lieux publics

Chapitre IV. — *Acculturation occidentale*

Langue, culture, identité

Une identité trouble

Les perspectives d'avenir des jeunes

Les projets résidentiels

Chapitre V. — *La maison d'un retour improbable : grande demeure ou résidence secondaire ?*

Nomadisme prolongé et sédentarisation inachevée

La maison de retour comme projet économique et familial

Le retour certitude, hésitation, renoncement

La mutation en résidence secondaire

DEUXIÈME PARTIE

Lyon

habiter dans l'urbain et le quotidien des Algériens propriétaires

(par Rabia Bekkar)

Chapitre VI — *Espaces et pratiques culinaires*

Génération, goûts et pratiques

Lieux et manières de table

La préparation du repas le nomadisme

Une messe culinaire

Chapitre VII — *Le positionnement des femmes*

Une certaine idée de la féminité
Territoires des femmes
Les espaces intermédiaires : jardin, terrasse, véranda
Pratiques d'entretien

CHAPITRE VIII. — *Sphère privée : aménager, reformuler les lieux*

Le salon et la salle à manger
L'espace des enfants
Les espaces des soins corporels

Chapitre LX. — *Sphère privée, sphère publique : oppositions et gradations*

Les régions basses
Les régions hautes

Chapitre X. — *Les lieux repères du quotidien*

La maison : un conservatoire culturel ?
Mise en scène de l'altérité et rapports de voisinage .
La maison, espace-temps de la secondarité ?
Les pratiques de sociabilité et les sorties dans l'espace public
Lieux d'authenticité

Chapitre XI. — *Entre ici et là-bas : établissement en France et projet de retour*

Les stratégies résidentielles
Projets de retour et mobilisations familiales

Chapitre XII. — *Deux figures singulières*

Leïla ou la nécessité de penser l'ubiquité sociale ...
Malika, ruptures objectives, condamnations subjectives et (mais) hybridités culturelles

TROISIÈME PARTIE

Grenoble

approche comparative en Dauphine : Marocains et Kabyles

(par Nadir Boumaza)

CHAPITRE XIII. — *Deux situations migratoires*

Le logement dans le projet migratoire
Les familles marocaines : une mutation en cours ...
Les familles kabyles : la migration pérennisée
Le sens des trajectoires, l'impact sur la société d'origine et la fixation aux lieux

Chapitre XIV. — *Organisation et pratique de l'habitat*

Différenciations
Le dualisme dehors/dedans des Marocains
Le logement des Kabyles : la frontière est ailleurs ..
Au-delà du logement, le quartier
Le rapport à la ville : une pratique très commerciale

Conclusion